



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 01

Réunions des : 22 octobre 2020.

Lieux : siège des antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

Présidence : M. Michel LECONTE

Sont présents : MM Vincent ALVAREZ, Pierre COLETTE, Damien CROCHEMORE, Jean-François DEPARIS, Jacques DOMONT, Samuel DONDAINE, Raphaël GRIEU, Gilles LEFEBVRE, Michel LEFRANCOIS, Michel MONNIER, Arnaud NUNES.

§§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes & Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

§§§§

RAPPELS

Les formulaires utilisés doivent être ceux mis sur le site du district uniquement sous peine d'amende.

Il faut prendre celui adapté à la catégorie U7 ou U9.

Les feuilles de plateaux ne doivent pas être envoyées par mail mais par courrier postal à votre antenne respective.

Les feuilles doivent être remplies correctement, avec le nom, numéro de licence, et signature de l'éducateur. Puis envoyées dans les 48 heures sous peine d'amende.

En cas d'annulation de plateau le district doit en être averti, soit par retour de la feuille de plateau ou par un mail d'information.

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE

☎ : 02.76.52.81.72



HOMOLOGATION DES PLATEAUX

JOURNEE DU 26 SEPTEMBRE 2020

Plateau U11

➤ Poule 1

- Plateau LEPREVOST :

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS MONTIVILLIERS pour licence manquante (éducateur).

- Plateau LE MIGNOT :

La commission inflige une amende de 5€ à l'ESM GONFREVILLE ORCHER pour licence manquante (éducateur).

➤ Poule 2

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* GAGARINE (RC PORT DU HAVRE)

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

- Plateau de ROLLEVILLE :

La commission inflige une amende de 5€ au SC OCTEVILLE pour licence manquante (éducateur).

- Plateau de DUPONT :

La commission inflige une amende de 5€ au SC FRILEUSE pour licence manquante (éducateur).

➤ Poule 3

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* ANGERVILLE L'ORCHER

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

- Plateau SAINT LAURENT DE BREVEDENT :

La commission inflige une amende de 5€ à l'ESM GONFREVILLE ORCHER pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ au GAINNEVILLE AC pour licence manquante (éducateur).

- Plateau TURRETOT :

La commission inflige une amende de 5€ à l'ESM GONFREVILLE ORCHER pour licence manquante (éducateur).

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE

☎ : 02.76.52.81.72



➤ **Poule 5**

- **Plateau BREaute** :

La commission inflige une amende de 5€ à l'US LILLEBONNE pour licence manquante (éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ à l'AS ST AUBIN ST VIGOR pour licence manquante (éducateur).

➤ **Poule 6**

- **Plateau de NEUVILLE-LES-DIEPPE** :

Absence sur le terrain du FC VENTOIS.

La commission déclare le FC VENTOIS forfait et inflige une amende de 75€ au club.

- **Plateau de TOURVILLE SUR ARQUES** :

La commission inflige une amende de 17€ à ES TOURVILLE SUR ARQUES pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Poule 7**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* JS SAINT NICOLAS BETHUNE

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

- **Plateau du TREPORT** :

Absence sur le terrain du FC NEUFCHATEL EN BRAY.

La commission déclare le FC NEUFCHATEL EN BRAY forfait et inflige une amende de 75€ au club.

➤ **Poule 11**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants

* MJC GRIEU VS (manque noms des joueurs de MONT SAINT AIGNAN FC)

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

➤ **Poule 14**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* US GRAMMONT

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

- **Plateau de FC SAINT JULIEN**

L'équipe de GCO BIHOREL 3 était absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 75€ à GCO BIHOREL pour forfait sur le terrain (annexe financière

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE

☎ : 02.76.52.81.72



du DFSM).

➤ **Poule 15**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants

* CO CLEON (manque noms des joueurs de AS BOUILLE MOULINEAUX 1 et GRAND QUEVILLY FC 5)

Les feuilles, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

§§§§

JOURNEE DU 03 OCTOBRE 2020

Plateau U11

➤ **Poule 1**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* DEKAUNE (HAVRE AC)

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

➤ **Poule 2**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* Henri MEHL (SAFRAN NACELLES NS)

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

- **Plateau LE MIGNOT** :

La commission inflige une amende de 5€ à l'US EPOUVILLE pour licence manquante (éducateur).

- **Plateau LEPREVOST OCTEVILLE** :

La commission inflige une amende de 5€ à l'ES MONT GAILLARD pour licence manquante (éducateur).

➤ **Poule 3**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* ROYER (OH TREFILIERIES NEIGES)

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE

☎ : 02.76.52.81.72



- Plateau STRAPPE :

La commission inflige une amende de 5€ à l'ESM GONFREVILLE ORCHER pour licence manquante (éducateur).

➤ **Poule 4**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* US GODERVILLE

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

➤ **Poule 7**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivant :

* GS CRIEL EU

* US LONDINIÈRES

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

➤ **Poule 8**

- Plateau de BOSC LE HARD:

Absence sur le terrain du FC BARENTIN.

La commission déclare le FC BARENTIN forfait et inflige une amende de 75€ au club.

La commission inflige une amende de 17€ à AJC BOSC LE HARD pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Poule 9**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* STADE SOTTEVILLE CC

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Bois-Guillaume) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

➤ **Poule 11**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* CMS OISSEL

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Bois-Guillaume) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN-ÉGLISE
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE

☎ : 02.76.52.81.72



➤ **Poule 15**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* ECOLE DE FOOT ELBEUF

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Bois-Guillaume) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

- o - o - o -

Plateaux U9

➤ **Secteur 1**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* OH TREFILIERIES NEIGES

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

Plateau de GONFREVILLE :

La commission inflige une amende de 5€ à l'ESM GONFREVILLE ORCHER pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 2**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* STADE VALERIQUEAIS

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

Plateau ES YPREVILLE :

La commission inflige une amende de 5€ à US HERICOURT pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 4**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* E VIENNE & SAÛNE

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE

☎ : 02.76.52.81.72



➤ **Secteur 5**

- **Plateau de BOUVAINCOURT**: annulé en raison des conditions météo.

➤ **Secteur 6**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* FC BARENTIN

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

➤ **Secteur 7**

- **Plateau du FC VILLAGES**

L'équipe de FC VIEUX MANOIR a prévenu qu'elle serait absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 30€ au FC VIEUX MANOIR pour forfait déclaré (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 8**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

* STADE SOTTEVILLE CC

* GRAND QUEVILLY FC

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

➤ **Secteur 9**

- **Plateau du FC VILLAGES**

L'équipe de ASPTT ROUEN a prévenu qu'elle serait absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 30€ à ASPTT ROUEN pour forfait déclaré (annexe financière du DFSM).

- o - o - o -

Plateau U7

➤ **Secteur 1**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* RC PORT DU HAVRE

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE

☎ : 02.76.52.81.72



Plateau RC HAVRAIS :

La commission inflige une amende de 5€ au HAVRE FC pour licence manquante (éducateur).

Plateau US FONTAINAISE :

La commission inflige une amende de 5€ à MUNICIPALUX DU HAVRE pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 2**

- Plateau USS FECAMP :

La commission inflige une amende de 5€ à JS ST LEONARD pour licence manquante (éducateur).

- Plateau AS FAUVILLE :

La commission inflige une amende de 5€ à AS FAUVILLE pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 4**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* CA LONGUEVILLE SUR SCIE

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

- Plateau de SAINT AUBIN UNITED:

La commission inflige une amende de 17€ FC SAINT AUBIN UNITED pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 5**

- Plateau de FLOQUES :

La commission inflige une amende de 17€ au GS CRIEL EU pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs

➤ **Secteur 7**

- Plateau de AS BUCHY

L'équipe de AC BRAY EST était absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 30€ à AC BRAY EST pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 8**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

* CMS OISSEL

* US QUEVILLY ROUEN METROPOLE (manque noms des joueurs de CAUDEBEC SAINT PIERRE FC).

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 21 novembre

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE

☎ : 02.76.52.81.72



2020, sous peine de sanction.

- Plateau de US QUEVILLY ROUEN METROPOLE

L'équipe de S SOTTEVILLE CC était absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 30€ à S SOTTEVILLE CC pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

➤ **Secteur 9**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

* FUSC BOIS GUILLAUME (manque noms des joueurs de MJC GRIEU VALLON SUISSE).

Feuilles réclamées au club organisateur.

La feuille de liaison est à faire parvenir au district (antenne de Bois Guillaume) avant le 21 novembre 2020, sous peine de sanction.

§§§§

Le Président de la Commission,

Michel LECONTE

Le secrétaire de la commission,

Jean-François DEPARIS

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME

Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE

☎ : 02.76.52.81.72